

Les Centrales Villageoises d'Alsace Centrale (CVAC) vous offrent la possibilité de vous engager concrètement pour la transition énergétique.

Nous vous proposons d'investir collectivement dans des installations de panneaux solaires photovoltaïques.

Cette énergie est la plus abordable d'un point de vue technique, logistique et financier. C'est en conséquence l'idéal pour nous lancer.

## Une démarche 100 % locale



Ce circuit court d'un point de vue énergétique est également un levier de développement de la filière de production d'énergie locale et durable.

C'est pourquoi le rayon d'action des CVAC est volontairement limité à la communauté de communes de Sélestat et ses communes limitrophes, pour développer une action au plus proche du territoire.

Toute la chaîne depuis le financement jusqu'aux retombées économiques s'inscrit au plus près de ce territoire : une énergie produite localement pour une consommation toute aussi locale.

## La première tranche d'installations solaires en chiffres

Avant de nous lancer dans des projets plus ambitieux, nous préparons la mise en place de panneaux photovoltaïques sur une dizaine de toitures de moyenne à grande envergure. Ce choix est important car il minimise les frais d'installation et de raccordement par rapport à l'énergie produite et assure ainsi le meilleur rendement.

Ainsi nous prévoyons :

- Un investissement d'environ 327 000 € amorti sur 20 ans (durée de production)
- 11 installations pour un total de 1500m<sup>2</sup> et une production estimée à 221600 kWh/an
- Un chiffre d'affaires annuel prévisionnel moyen supérieur à 28000 €
- Une rentabilité nette (après déduction des charges d'exploitation, amortissements, charges financières et impôts) de 14% du CA

## Financement

Pour financer ces installations, nous recherchons des fonds et souhaitons :

- Réunir des fonds propres à hauteur de 26 % de l'investissement grâce à vos souscriptions ;
- Obtenir un financement de la région Grand Est et l'ADEME pour 25 % (programme Climaxion) ;
- Assurer le complément par des apports en comptes-courants d'associés et prêts bancaires à moyen terme.

## Rentabilité sécurisée

Notre ambition première étant le développement des projets d'énergie verte, une partie des bénéfices sera réinvestie dans de nouveaux projets de production d'énergie sur le territoire. Le reste des bénéfices pourra être distribué aux souscripteurs.

C'est un placement sécurisé puisque le modèle économique s'appuie sur des prix de revente d'électricité garantis au moment de l'installation, permettant ainsi une bonne prévisibilité.

Compte tenu de la rentabilité prévisionnelle nette de l'exploitation, nous pouvons espérer assurer une rémunération brute de votre investissement de 3 % en moyenne sur la durée du projet, soit jusqu'à quatre fois plus que le livret A.

## Prenez part à la transition !

La SAS (Société par Actions Simplifiée) Centrales Villageoises d'Alsace Centrale a pour objectif de constituer son capital par la participation du plus grand nombre d'habitants, entreprises et collectivités d'Alsace Centrale (ou d'ailleurs), de façon à impulser la transition énergétique de notre territoire.

Nous sommes déjà plusieurs dizaines. Souscrivez vous aussi, à partir d'une part d'une valeur de 50€.

## Calendrier



## Une démarche citoyenne

Créées par une dizaine de citoyens, les CVAC entendent bien s'inscrire dans une démarche d'éveil des consciences sur notre avenir énergétique, et prendre part à la production d'énergie plus vertueuse tout en incitant à une consommation plus raisonnée.

## Un système éprouvé

Les CVAC font partie de l'association nationale des Centrales Villageoises. Cette dernière anime et soutient le réseau des Centrales Villageoises développé à travers toute la France, en leur mettant à disposition un grand nombre d'outils et de services.

En Alsace, les Centrales Villageoises de la Weiss et celles du Pays de Saverne en sont déjà l'illustration : elles produisent déjà de l'énergie localement grâce à la mise en fonctionnement de leur première tranche de toits.

## Une gouvernance coopérative

Un conseil de gestion assure le fonctionnement courant de l'entreprise.

L'assemblée générale des actionnaires est réunie au moins une fois par an pour la revue de l'exercice annuel. Elle a le pouvoir de nomination des membres du conseil de gestion et des décisions d'augmentation ou de réduction du capital.

A noter que chaque actionnaire dispose d'une seule voix, quel que soit son nombre d'actions.

## En résumé, de l'énergie à forte valeur citoyenne

- Un engagement fort pour la transition énergétique
- Des circuits courts d'épargne et de production d'énergie pour des retombées économiques locales
- Une implication des citoyens du territoire
- Une gouvernance citoyenne
- La sensibilisation des habitants à la sobriété énergétique

## En savoir plus



<http://www.centrsace.centralesvillageoises.fr>



<https://www.facebook.com/CVAlsaceCentrale/>



[centrsace@centralesvillageoises.fr](mailto:centrsace@centralesvillageoises.fr)



06 47 15 95 99